

ACTIVITES D'APPUI A L'ACCES A LA JUSTICE

LES ENJEUX

Avocats Sans Frontières (ASF) participe à l'instauration de l'Etat de droit dans les pays fragiles ou en reconstruction suite à des conflits armés. La promotion de l'Etat de droit implique nécessairement le renforcement de l'accès à une justice indépendante et impartiale pour tous. L'accès à la justice est d'ailleurs mentionné dans diverses Conventions internationales comme un droit fondamental en soi et comme condition première du respect du principe du procès équitable.

ASF promeut ce droit fondamental dans ses pays d'intervention et développe diverses stratégies visant à le rendre effectif pour les plus populations les plus vulnérables. Sur le plan structurel, l'accès à la justice s'entend alors comme l'ensemble des processus et des mécanismes qui garantissent la mise en œuvre de ce droit fondamental, afin d'apporter une réponse « en droit » à une situation problématique individuelle ou collective. A ce titre, l'accès à la justice contribue au développement et à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité.

Six défis majeurs se posent pour garantir aux populations vulnérables un accès effectif à la justice. Ces défis concernent aussi bien la demande de services exprimée par les bénéficiaires, que l'offre proposée par les prestataires de services.

LES DÉFIS POUR UN ACCÈS EFFECTIF À LA JUSTICE ET L'EXPERTISE D'ASF

1) Méconnaissance des droits et des procédures légales par la population

Pour pouvoir exiger la jouissance de ses propres droits, il est indispensable de les connaître. ASF a développé plusieurs types d'actions : émissions radiophoniques, pièces de théâtre, mais aussi formation de « relais communautaires ». Ces campagnes portent sur des thèmes variés comme la torture, les droits de succession, etc. L'expérience d'ASF prouve que l'information donnée contribue, en soit, à un changement de comportement du fait d'une meilleure connaissance de ce qui est permis et interdit par la loi.

Au Népal, depuis juin 2011, plus de 30.600 personnes ont été sensibilisées dans 5 provinces parmi les plus inaccessibles du pays, via des émissions et débats à la radio, des programmes de sensibilisation scolaire et des cliniques mobiles. Les bénéficiaires ciblés prioritairement sont les leaders communautaires et les organisations de bases féminines. A travers ces activités, ASF a contribué à rapprocher la population de la justice, tout en respectant les traditions et les structures sociales de la société népalaise.



2) Manque de moyens financiers de la population

Dans les contextes d'intervention d'ASF, la majorité de la population est incapable de faire face à la charge financière d'un recours à la justice (rendu encore plus onéreux par les distances à parcourir, les jours non travaillés, etc.). Pour répondre à cette réalité, ASF promeut le système d'assistance judiciaire *pro deo* et la promotion de l'engagement *pro bono* parmi les avocats.



L'assistance judiciaire *pro deo* au Burundi : dans 4 prisons, des avocats conseillent et assistent les détenus en situation de détention préventive illégale. Entre août 2011 et février 2012, dans les prisons de Bururi, Muramvya et la juridiction de Mwaro, 472 détenus ont été assistés, dont 156 ont été libérés et 316 ont vu leur détention confirmée. Les avocats collaborant dans ce projet (selon la logique d'une assistance *pro deo*), sont indemnisés pour ce travail (ils ne reçoivent pas d'honoraires).

3) Eloignement géographique des services juridiques

Dans la plupart des contextes d'intervention, l'accessibilité aux services juridiques est limitée du fait de l'étendue du territoire, du faible nombre de juridictions fonctionnelles ou encore du très faible nombre d'avocats pratiquant dans le pays (ex: il existe 90 avocats au Tchad, exerçant uniquement dans la capitale, pour une population de 11 millions d'habitants). ASF a développé des modèles qui ont depuis été repris par plusieurs acteurs et qui permettent de fournir une information, un conseil et une assistance légale (assistance judiciaire et non judiciaire) jusque dans les zones les plus reculées. ASF a également initié en République Démocratique du Congo (RDC) la mise en œuvre effective de tribunaux mobiles (les audiences foraines).

Audiences foraines en RDC: il s'agit de déplacer les avocats, les magistrats et les greffiers dans des zones reculées, afin qu'ils puissent procéder à l'instruction et au traitement des affaires. Ces audiences se déroulent en plusieurs étapes : information de la population de l'arrivée du tribunal ; prise en charge de dossiers par les avocats ; création d'un observatoire composé d'organisations de la société civile (OSC) pour vérifier la régularité des procédures ; arrivée du tribunal ; traitement des dossiers ; contrôle de l'exécution des jugements (plus de 50% des jugements rendus lors des audiences foraines sont exécutés alors que le taux d'exécution national ne dépasse pas les 5%).



4) Faiblesse et manque de coordination des services d'aide légale (Etat, Barreaux et organisations de la société civile)

Malgré les nombreuses initiatives émanant des différents acteurs nationaux, les réponses aux demandes de justice de la population restent insatisfaisantes. ASF mène plusieurs projets d'appui aux acteurs nationaux, qui visent à renforcer leur stratégie d'intervention, leur capacité de mise en œuvre en coordination, la qualité de leur service au public et leur capacité à mesurer et exploiter les résultats, notamment en vue d'actions de plaidoyer.

Accompagnement de la société civile tunisienne pendant la transition :

ASF appuie les associations de droits humains pour permettre à la société civile tunisienne de porter les attentes et les besoins de la population dans la mise en place d'une justice de transition et la gestion des crimes du passé. ASF appuie également 6 organisations tunisiennes dans la mise en œuvre de services d'aide légale accessibles et de qualité. ASF apporte enfin son soutien au Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux visant à promouvoir l'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables dans les régions de Monastir et de Gafsa.

5) Manque de capacités techniques dans la défense des droits humains

Les victimes des violations des droits humains n'ont généralement pas accès à une défense de qualité. ASF spécialise des avocats nationaux (ou défenseurs) à la défense des droits humains à travers la formation pratique et le coaching individuel. Des outils d'évaluation et de suivi des formations et coaching ont été créés pour mesurer l'impact de ces actions.

Pool d'avocats spécialisés en crimes internationaux

En RDC, ASF a formé 131 avocats de 5 provinces à la défense dans des cas de crimes internationaux. Depuis 2006, les droits de plus de 3.000 victimes et 106 accusés ont pu être défendus au niveau de la Cour Pénale Internationale et des juridictions congolaises. 41 dossiers relevant de crimes de guerre et/ou crimes contre l'humanité ont été ouverts devant les juridictions congolaises et 27 jugements ont été rendus.



6) Manque de durabilité des services d'aide légale au niveau national

ASF mobilise l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux afin d'améliorer les législations et les politiques de mise en œuvre effective de services d'aide légale en vue de d'en garantir la durabilité.

Le Forum de l'aide légale au Burundi et l'adoption d'une stratégie nationale

En 2011, 15 acteurs se sont réunis à l'initiative d'ASF pour contribuer à une réflexion sur l'état de l'aide légale. Une étude sur l'aide légale au Burundi et deux voyages d'étude du système d'aide légale en Belgique et au Cameroun ont été réalisés. Cette réflexion s'est clôturée par l'élaboration en 2012 d'une proposition pour une stratégie nationale d'aide légale. Depuis lors, ASF continue de soutenir l'animation du Forum, institutionnalisé en Janvier 2012 en Groupe thématique « Demande de justice » par le Ministère de la Justice et apporte un appui technique à la mise en place d'un système de financement d'un service d'aide légale durable et à l'installation d'avocats en zones rurales.

Les principes d'action d'ASF

Durabilité ; Appropriation locale ; Atteinte et évaluation de résultats ; Approche « droits humains »

Contacts

- Myriam Khaldi, Expert Accès à la Justice, ASF : mkhaldi@asf.be

Plus d'information sur www.asf.be